

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/MINAT/F.36/CDPM-NDE/SAG/2021 DU 19 FEVRIER 2021

02 ~~18~~ 2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE ECONOMIQUE DES FORTES PENTES ENTRE LE PONT DE NEUDJAP
BAHOUC ET CARREFOUR FEUTCHEUT-FEUTAP BALENGOU (LONGUEUR TOTAL : 1,7Km).
(LOT Unique).

FINANCEMENT : BIP2021, IMPUTATION : 55364670245173522M50 862

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Préfet du Département du Ndé, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre des Travaux Publics, un Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation de l'opération ci-après.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- SERIE 000 : Installation de chantier
- SERIE 100 : Travaux de terrassement et chaussée
- SERIE 200 : TRAVAUX D'OUVRAGE-ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE

3. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux y compris les périodes de pluies est de trois(03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux se présentent en un lot unique ci-après défini :

N° lot	TRONCONS	Longueur estimée du projet (Km)	Délai d'exécution (mois)	Montant caution de soumission (en FCFA)	Coût prévisionnel (en F CFA)
unique	Travaux De Bitumage Economique Des Fortes Pentes Entre Le Pont De Neudjap Bahouoc Et Carrefour Feutcheut-Feutap Balengou : 1,7Km).	1,70	03	1 400 000	70 000 000

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué dans le tableau ci-dessus.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine et installées au Cameroun.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques à chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N°553646702451735M2250 826

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offre et d'un montant de 1 400 000 francs CFA indiqué dans le tableau ci-dessus, et délivrée par une des banques de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables aux services des affaires générales de la Préfecture de Bangangté.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres sera obtenu au service des affaires générales de la préfecture de Bangangté sur présentation de l'original d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 80 000 (quatre vingt mille) francs CFA.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir aux services des affaires générales de la préfecture au plus tard le 24 mars à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/MINAT/F.36 /CDPM-NDE/SAG/2021 DU 19 MARS 2021

POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE ECONOMIQUE DES FORTE PENTES ENTRE LE PONT DE NEUDJAP BAHOUOC ET
CARREFOUR FEUTCHEUT- FEUTAP BALENGOU (LONGUEUR TOTAL : 1,7Km).

Financement : BIP Exercice 2021
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être reproduites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossiers d'appel d'offres irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministre en charge des Finances ou au non-respect du modèle des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraîneront le rejet de l'Offre.

NB : l'autorité contractante ou La commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 24 MARS 2021 à 11 heures par la Commission Départemental de Passation des Marchés sis aux services du Préfet du Département du Ndé.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.

14 Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (Oui ou Non).

14.1 Principaux critères éliminatoires

- Figurer sur la liste des entreprises suspendues par l'ARMP (art 102 du CMP)
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres ;
- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier Administratif incomplet
- Pièce administrative non régularisée dans 48 heures. ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée

Absence de la caution de soumission

14.2 Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (01 critère);
- L'expérience du soumissionnaire (07 critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (06 critères);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (03 critères);
- L'offre financière du cocontractant (05 critères).

NB. Voir grille d'évaluation en annexe (Total 28)

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante sur la base d'un montant Hors TVA et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

L'attributaire du Marché est invitée à se présenter dès signature de la décision d'attribution, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, aux Services du Préfet du Département du Ndépour l'établissement et la souscription de son Marché. Faute par lui de se présenter, le Marché est attribué au suivant. /

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des Affaires Générales de la Préfecture de Bangangté dès publication du présent avis.

Bangangté, le

24 FEV 2021

LE PREFET

(AUTORITE CONTRACTANTE)



Quango Budu Ernest
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle

AMPLIATI

- ARMP / OU (pour publication et archivage);
- P/CDPM (Pour information)
- Maître d'Ouvrage ;
- DD/MINTP-NDE ;
- Affichage ;
- Chrono.